

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 mars 2023**

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 10  
Responsable de service : Marie GARDIENNET



Sous la Présidence de Mme Nadine NIVALT,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laëtitia BOURDIER Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absents excusés représentés :

Mme Laurence BOUVILLE, (donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD)  
Mme Estelle QUÉRÉ, (donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER)

Absent : M. le Maire, Tony LOISEL + M. Jean LORAND

Secrétaire de séance : Marie-Christine MILLAUD

Date de convocation .....	15/03/2023
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	28

**10. Vote du Compte Administratif : Budget annexe « Photovoltaïque »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121- 29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération du 31 mars 2022 adoptant le budget primitif annexe photovoltaïque,

Considérant l'avis de la commission des Affaires Générales & Moyens Généraux du 7 mars 2023,

Considérant que les résultats de fin d'exercice s'établissent comme suit :

Fonctionnement	Réalisation	Investissement	Réalisation	
Dépense	9 900,60 €	Dépense	9 860,00 €	
Recette	53 819,49 €	Recette	39 439,95 €	<b>Résultat net de clôture</b>
Excédent	43 918,89 €	Excédent	29 579,95 €	Excédent 73 498,84 €
Déficit		Déficit		Déficit

Considérant la présentation synthétique opérée en séance,

Considérant que la maquette officielle du compte administratif est annexée à la note de synthèse et qu'elle sera annexée à la délibération,

Considérant que Mme Nadine NIVAULT, élue par l'assemblée délibérante pour présider la séance le temps du vote d'adoption des comptes administratifs, propose de procéder au vote,

Considérant que conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, le maire ne doit pas être comptabilisé dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions,

Considérant que M. le Maire se retire de la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

- 8 abstentions (H. RATA, Y. GENONET, H. de SAINT DO, O. CALIX, B. ELISE, A. LATREUILLE, L. TEIXEIRA, J. GAREL),
- 19 voix Pour,

Adopte le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Photovoltaïque

*Annexe n°04 : Maquette officielle*

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,

Maire



*(Handwritten signature of Tony Loisel)*

Marie-Christine MILLAUD

Secrétaire de séance

*(Handwritten signature of Marie-Christine Millaud)*